

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1826 à 1856

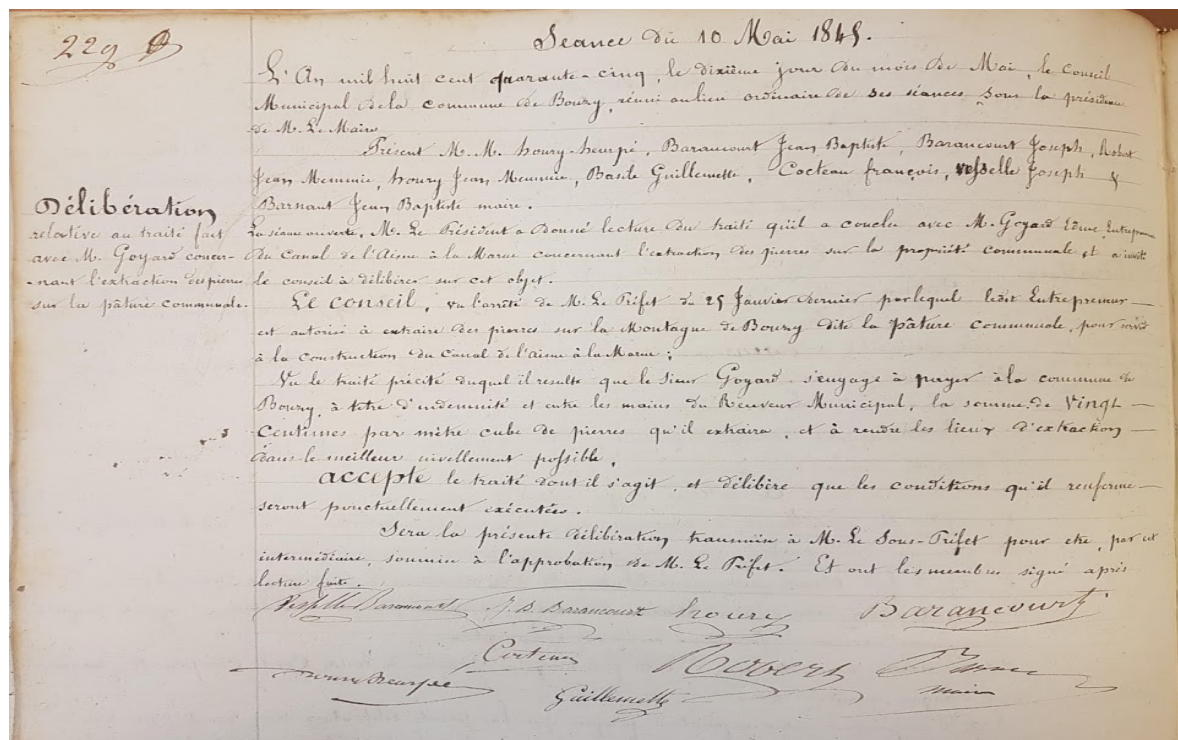
-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – E depot 17680

-0-

fiche n°51

10 mai 1845 – Délibération relative au traité fait avec Monsieur Goyard, concernant l'extraction des pierres sur la pâture communale, pour la construction du canal de l'Aisne à la Marne



« Séance du 10 mai 1845

L'an mil huit cent quarante cinq, le dixième jour du mois de mai, le conseil municipal de la commune de Bouzy, réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents Messieurs Houry-Heurpé, Barancourt Jean-Baptiste, Barancourt Joseph, Robert Jean-Memmie, Houry Jean-Memmie, Basile Guillemette, Cocteau François, Vesselle Joseph et Barnaut Jean-Baptiste Maire.

La séance ouverte, Monsieur le Président a donné lecture du traité qu'il a conclu avec Monsieur Goyard Edmé, entrepreneur du canal de l'Aisne à la Marne, concernant l'extraction des pierres, sur la propriété communale et invite le conseil à délibérer sur cet objet. Le conseil, vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du 25 janvier dernier, par lequel ledit entrepreneur est autorisé à extraire des pierres sur la Montagne de Bouzy dite la pâture communale, pour servir à la construction du canal de l'Aisne à la Marne ;

Vu le traité précité, duquel il résulte que le sieur Goyard, s'engage à payer à la commune de Bouzy, à titre d'indemnité et entre les mains du receveur municipal, la somme de vingt centimes par mètre cube de pierres qu'il extraira et à rendre les lieux d'extraction dans le meilleur nivellement possible, accepte le traité dont il s'agit et délibère que les conditions qu'il renferme seront ponctuellement exécutées.

Sera la présente délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet, pour être par cet intermédiaire, soumise à l'approbation de Monsieur le Préfet. Et ont les membres signé après lecture faite »